

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 92

13 janvier 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Allpar, S.à r.l., Luxembourg | 4385 | Hellenic Finance (N°3) S.C.A., Luxembourg | 4409 |
| Azabu Holding S.A., Luxembourg | 4385 | Hellenic Finance (N°3) S.C.A., Luxembourg | 4409 |
| B.M. Place d'Armes S.A., Luxembourg | 4412 | Intercoastal Logistic Center of Guatemala Holding S.A., Luxembourg | 4412 |
| Belplant A.G., Weiswampach | 4370 | Intercoastal Logistic Center of Guatemala Holding S.A., Luxembourg | 4412 |
| Bexeb S.A., Pontpierre | 4373 | Intercoastal Logistic Center of Guatemala Holding S.A., Luxembourg | 4412 |
| Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg | 4410 | Intercoastal Logistic Center of Guatemala Holding S.A., Luxembourg | 4412 |
| Carthesio Holding S.A. - Soparfi, Luxembourg | 4404 | Joe and Joe S.A., Luxembourg | 4385 |
| CVC Restaurant Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 4377 | Kredietrust Luxembourg S.A. | 4405 |
| E.P.A. - Investment Finance AG, Luxembourg | 4398 | Lonera Holding S.A., Luxembourg | 4413 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4383 | Menuiserie Hoffmann S.A., Hobscheid | 4376 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4383 | MPI Lux, MeesPierson Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 4408 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4384 | Outer Space S.A., Luxembourg | 4373 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4384 | one.lu Sound & Light, A.s.b.l., Diekirch | 4371 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4384 | PA.SI. S.A., Participations et Services Intégrés, Luxembourg | 4398 |
| Electro Security, S.à r.l., Luxembourg | 4384 | Regency Business Base S.A., Luxembourg | 4410 |
| Electrolux Reinsurance (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg | 4376 | Regency Business Base S.A., Luxembourg | 4410 |
| Eliabel S.A., Luxembourg | 4398 | S.E.P.T. S.A., Luxembourg | 4411 |
| Etolia S.A., Luxembourg | 4385 | S.E.P.T. S.A., Luxembourg | 4411 |
| Fairacre Properties (Lux) 1, S.à r.l., Luxembourg | 4400 | S.E.P.T. S.A., Luxembourg | 4411 |
| Felux, S.à r.l., Belvaux | 4393 | S.E.P.T. S.A., Luxembourg | 4412 |
| Fern IV, S.à r.l., Luxembourg | 4396 | S.L.I.E. S.A., Société Luxembourgeoise d'Inves- tissement dans l'Ethologie, Luxembourg | 4407 |
| Finexco Holding S.A., Luxembourg | 4374 | Schmitz, S.à r.l., Mersch | 4407 |
| Finexco Holding S.A., Luxembourg | 4374 | Skandia Réassurance S.A., Luxembourg | 4373 |
| Fondation Nicolas Lanners, Mamer | 4374 | SREI (Greece), S.à r.l., Luxembourg | 4370 |
| Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg | 4375 | SREI (Greece), S.à r.l., Luxembourg | 4370 |
| Fox Financial Holding S.A., Luxembourg | 4395 | Sual Holding S.A., Luxembourg | 4407 |
| Fracasse S.A., Luxembourg | 4413 | Symphony Credit Select 1 S.A., Luxembourg | 4393 |
| Garage Schmitz-Hubert S.A., Mersch | 4407 | Texorient S.A. Holding, Luxembourg | 4405 |
| Habi S.A.H., Luxembourg | 4395 | Toy's Cars S.A. | 4371 |
| Hellenic Finance (N°2) S.C.A., Luxembourg | 4398 | Trans Rock Investment, S.à r.l., Luxembourg | 4386 |
| Hellenic Finance (N°2) S.C.A., Luxembourg | 4399 | Vega S.A.H., Luxembourg | 4399 |
| Hellenic Finance (N°2) S.C.A., Luxembourg | 4399 | Wedgold Holding S.A., Luxembourg | 4404 |
| Hellenic Finance (N°2) S.C.A., Luxembourg | 4399 | Weis, S.à r.l., Luxembourg | 4373 |
| Hellenic Finance (N°3) S.C.A., Luxembourg | 4409 | Weldpart Holding S.A., Luxembourg | 4395 |
| Hellenic Finance (N°3) S.C.A., Luxembourg | 4409 | | |

SREI (GREECE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.986.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(079049.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

SREI (GREECE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(079047.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BELPLANT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

H. R. Luxemburg B 102.287.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 5. August 2005

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünften August, am Gesellschaftssitz in L-Weiswampach, 49, rte. de Clervaux, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen die Aktionäre der Gesellschaft BELPLANT A.G., gegründet gemäss Akt vor dem instrumentierenden Notar Paul Bettingen in Wiltz am 30. April 1993, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 102.287.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Nikolaus Kaut, Kaufmann, wohnhaft zu B-4784 Neu-brück 14A.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin Frau Petra Hoffmann, wohnhaft zu B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Hermann-Josef Lenz, wohnhaft zu B-St.Vith, Hinderhausen 82.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsratsmitgliedes Bettina Bux.
- Ernennung eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrates.
- Entlassung von Herrn März als Delegierter.
- Verlängerung der übrigen Verwaltungsratsmandate und des Kommissars.

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollzählig erschienen sind. Die erschienenen oder vertretenen Gesellschafter beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Bettina Bux, Neubrück 14A, B-4784 St.Vith, wird mit heutigem Datum entlassen und entlastet.

2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird mit heutigem Datum für die Dauer von sechs Jahren ernannt Frau Sabrina Kaut, geb. am 9. Dezember 1983 in B-St.Vith, wohnhaft zu 4784 St.Vith, Neubrück 14A.

3. Herr Herbert März, 117, rte. de Stavelot, L-9991 Weiswampach, wird als Delegierter der Gesellschaft entlassen.

4. Die Verwaltungsratsmitglieder Nikolaus Kaut und Nadja Kaut sowie der Kommissar Hermann Lenz werden für weitere sechs Jahre in ihren Funktionen bestätigt.

5. Die Gesellschaft wird vertreten durch die Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 5. August 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2005, réf. DSO-BI00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902893.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

TOY'S CARS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 105.636.

Je soussigné, Monsieur Robert Soumois, gérant de la société FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l., dont le siège social se situe au 81, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, déclare par la présente démissionner avec effet au 11 avril 2005 de mon poste de commissaire de la société TOY'S CARS S.A.

FISCALIS (LUXEMBOURG)

R. Soumois

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079300.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

one.lu SOUND & LIGHT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9252 Diekirch, 36, rue du Kockelberg.

R. C. Luxembourg F 1.181.

STATUTS

Entre les soussignés:

Els Eric, Employé, demeurant à L-7526 Mersch, 5, all. J. W. Leonard et de nationalité luxembourgeoise;

Nickels Serge, Etudiant, demeurant à L-9252 Diekirch, 36, rue du Kockelberg et de nationalité luxembourgeoise;

Wolter Claude, Etudiant, demeurant à L-9147 Erpeldange, 16, rue du Cimetière et de nationalité luxembourgeoise,

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 ainsi que par les présents statuts.

I.- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ONE.LU SOUND & LIGHT, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Diekirch, 36, rue du Kockelberg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de donner aux gens la possibilité de se rencontrer pour exercer toute activité se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de manifestations culturelles, fêtes musicales, concerts et toutes activités s'en rapprochant. Elle peut s'affilier à toutes autres organisations nationales et/ou internationales ayant comme but la promotion de la musique.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses adhérents, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans le domaine de la lumière et du son.

II.- Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III.- Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir membre actif toute personne en manifestant sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le comité.

Art. 8. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête un soutien financier annuel selon une cotisation fixée par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut conférer le titre de «sponsor» à des personnes civiles ou morales qui ont rendu des services ou ont soutenu financièrement l'association.

Art. 10. La cotisation annuelle pour les membres est fixée à 10,00 euros. Elle peut être modifiée lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire. Le plafond supérieur pour la cotisation annuelle pour membres avec droit de vote est fixé à 50,00 euros.

Art. 11. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite au comité;
2. par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave;
3. par décès.
4. Est réputé démissionnaire tout membre qui ne paye pas dans un délai de 30 jours les cotisations lui incombant.

Art. 12. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

IV.- Conseil d'Administration

Art. 13. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 5 dont le directeur administratif, le directeur financier et le directeur technique. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée illimitée par l'assemblée générale. Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil d'administration alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un directeur administratif, un directeur financier et un directeur technique. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat au sein du conseil d'administration doivent être adressées (par écrit) au directeur administratif au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du directeur administratif ou sur convocation d'un des deux autres directeurs. Les membres du conseil d'administration peuvent être convoqués par email, par fax, par simple lettre ou tout autre moyen approprié. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 16. Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de dons, subventions et autres recettes. Ces fonds peuvent uniquement être affectés aux dépenses de gestion et d'acquisition de l'association ainsi qu'à des interventions financières dans l'intérêt des objectifs de l'association. Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée le compte de l'exercice écoulé.

Art. 17. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

V.- Assemblée Générale

Art. 18. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation écrite du conseil d'administration. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance par voie de lettres individuelles indiquant l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents (en cas de partage la voix du directeur administratif est prépondérante). Chaque membre de l'assemblée a une voix. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou un tiers par procuration écrite.

Art. 19. L'assemblée générale délibère sur la nomination et la révocation des administrateurs. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le prochain budget et délibère sur les questions à l'ordre du jour. Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, peuvent être désignés par l'assemblée générale.

Art. 20. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou tout autre moyen approprié.

VI.- Divers

Art. 21. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002, sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 22. La dissolution de l'association est régie par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association des fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une oeuvre de bienfaisance (de son choix).

Art. 24. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se référeront à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 25. L'assemblée constituante qui s'est réunie à Diekirch, le 24 juillet 2005 a approuvé les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Sont nommés administrateurs:

Els Eric, Nickels Serge et Wolter Claude.

- Les recettes et dépenses de l'association seront reprises sur un compte en banque ouvert au nom de l'association auprès d'un institut financier de son choix. Tout membre du conseil d'administration pourra isolément représenter l'association pour des opérations ne dépassant pas la contre-valeur de 2000,00 euros; pour tout autre montant, la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration sera nécessaire et suffisante.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, le conseil d'administration s'est réuni et a désigné à l'unanimité:

Eis Eric, Employé, Mersch, de nationalité luxembourgeoise comme directeur financier,
Nickels Serge, Etudiant, Diekirch, de nationalité luxembourgeoise comme directeur administratif,
Wolter Claude, Etudiant, Erpeldange, de nationalité luxembourgeoise comme directeur technique.

E. Eis / S. Nickels / C. Wolter

Directeur financier / Directeur administratif / Directeur technique

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2005, réf. DSO-BG00211. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler

(902521.3/000/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} août 2005.

WEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 36.543.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(079080.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

SKANDIA REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 25.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SKANDIA REASSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(079130.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BEXEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.650.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEXEB S.A.

Signature

(080213.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

OUTER SPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 92.113.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

OUTER SPACE S.A.

P. Van Denzen

Administrateur

(079131.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Mamer.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

| <i>Actif</i> | | <i>Passif</i> | |
|-------------------------------------------------------|------------|----------------------------------|------------|
| Titres ayant le caractère d'immobilisations | EUR | | EUR |
| Avoirs en banques, CCP et encaisse | 233.849,46 | Dotation initiale | 185.920,14 |
| | 144.877,38 | Résultats reportés | 197.035,19 |
| | | Résultat de l'exercice | - 4.228,49 |
| | 378.726,84 | | 378.726,84 |

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

| <i>Débit</i> | | <i>Crédit</i> | |
|-------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------|-----------|
| Dépenses de la fondation | EUR | | EUR |
| Autres intérêts et charges assimilées | 31.750,00 | Intérêts créditeurs sur dépôts à terme | 2.611,98 |
| | 90,47 | Dons CERATIZIT S.A. | 25.000,00 |
| Résultat de l'exercice | - 4.228,49 | | |
| | 27.911,98 | | 27.611,98 |

BUDGET DE L'EXERCICE 2005

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes</i> | |
|---------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|
| Dépenses concernant l'objet de la fondation | | Recettes concernant l'objet de la fondation | |
| Olympiade des Mathématiques | 6.000,00 | Intérêts créditeurs sur dépôts à terme | |
| C.I.L. (concours informatique) | 2.500,00 | Dons à recevoir de CERATIZIT S.A. | 25.000,00 |
| Jeunes scientifiques | 1.500,00 | | |
| Projet Dia-Usure. | 16.340,00 | | |
| Prix Kroll. | 1.250,00 | | |
| Divers et imprévus | 2.000,00 | | |
| Excédent de recettes | 0,00 | Excédent de dépenses: | 4.590,00 |
| | 29.590,00 | | 25.590,00 |

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02345. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(074155.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

FINEXCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.984.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(079153.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FINEXCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.984.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(079155.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FOUNDATION FOR THE JAPANESE SUPPLEMENTARY SCHOOL IN LUXEMBOURG,
Etablissement d'utilité publique.

R. C. Luxembourg G 8.

Auditor's report

Following our appointment by the Board of Directors, we have audited the attached annual accounts of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg («établissement d'utilité publique») for the year ended March 31, 2005. These annual accounts are the responsibility of the Board of Directors. Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those Standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Board of Directors in preparing the annual accounts, as well as evaluating the overall annual accounts' presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the legal and regulatory requirements in Luxembourg, a true and fair view of the assets, liabilities and financial position of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg at March 31, 2005 and its net surplus for the year then ended.

May 25, 2005.

Deloitte S.A.
Réviseur d'entreprises
B. Lam
Partner

Balance sheet March 31, 2005

(expressed in Euro)

| Assets | 2005 | 2004 | Liabilities | 2005 | 2004 |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR | | EUR | EUR |
| Fixed Assets | | | Accumulated funds (note 4) | | |
| Tangible assets (note 3) | 177.45 | 356.70 | Net surplus for the year | 17,465.58 | 25,887.41 |
| Current assets | | | Net surplus brought forward | 181,976.26 | 156,088.85 |
| Cash at bank | 193,819.57 | 180,959.72 | Other liabilities | | |
| | | | Accrued expenses | 1,896.79 | 4,034.14 |
| Prepayments and accrued income | 8,004.24 | 4,756.14 | Differed income | 662.63 | 62.16 |
| Total assets | <u>202,001.26</u> | <u>186,072.56</u> | Total liabilities | <u>202,001.26</u> | <u>186,072.56</u> |

Income and expenditure account year ended March 31, 2005

(expressed in Euro)

| | 2005 | 2004 |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR |
| INCOME | | |
| Tuition and entrance fees | 68,681.56 | 61,413.92 |
| Donations and subsidies | 172,445.85 | 200,594.59 |
| Interest on bank account | 406.10 | 512.92 |
| Other income | 1,516.28 | 2,373.44 |
| Total income | <u>243,049.79</u> | <u>264,894.87</u> |
| Expenditure | | |
| Teaching | | |
| Salaries and social security costs | 172,469.52 | 168,849.98 |
| Other staff costs | 23,448.00 | 37,181.69 |
| Books and teaching material | 820.00 | 1,762.86 |
| Administration | | |
| Conference expenses | 1,486.42 | 1,449.54 |
| Insurance | 1,437.22 | 1,661.32 |
| Legal and service fees | 2,440.71 | 4,006.53 |
| Building rent and charges | 11,835.36 | 11,779.83 |
| Other expenses | 8,257.89 | 7,653.07 |
| Rental of equipment | 3,209.84 | 4,406.75 |
| Depreciation (note 3) | 179.25 | 255.89 |
| Total expenditure | <u>225,584.21</u> | <u>239,007.46</u> |
| Net surplus for the year (note 4) | 17,465.58 | 25,887.41 |

Notes to the accounts

Note 1 - General

The Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg was incorporated as a public purpose institution («établissement d'utilité publique») upon publication of its statutes in the Mémorial «C» of January 10, 1992.

The institution was established for an unlimited period.

The school started classes as from September 1991.

The main buildings used by the school are provided free of charge.

Note 2 - Summary of significant accounting policies

2.1. The accounts for the year ended March 31, 2005 are prepared on an accruals basis.

2.2. Fixed assets are stated at cost plus expenses. Depreciation is provided on all tangible fixed assets to write off the cost on a straight line basis over 3 to 5 years.

2.3. Fixed assets acquired in foreign currencies are translated at the rate of exchange ruling at the date of acquisition.

Note 3 - Tangible assets

| | Furniture and equipment EUR |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| Cost: | |
| Balance at April 1, 2004 | 10,802.50 |
| Additions | 0.00 |
| Balance at March 31, 2005 | <u>10,802.50</u> |
| Depreciation: | |
| Balance at April 1, 2004 | 10,445.80 |
| Charge of the year | 179.25 |
| Balance at March 31, 2005 | <u>10,625.05</u> |
| Net book value: | |
| At March 31, 2005 | <u>177.45</u> |
| At March 31, 2004 | <u>356.70</u> |

Note 4 - Accumulated funds

The school has received donations from companies, banks, individuals and state subsidies, which have contributed toward the surplus funds generated since incorporation.

Note 5 - Commitments

The school has entered into an agreement for renting office equipment which expires in 2006. The annual financial commitment, inclusive of value added tax, amounts to EUR 3.872,29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05301. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071451.2//96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(079134.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

MENUISERIE HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8374 Hobscheid, rue du Cimetièr.

R. C. Luxembourg B 62.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE HOFFMANN S.A.

Signature

(080214.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

CVC RESTAURANT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 109.827.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the 8th day of July,
Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, the second named notary will remain depositary of the present deed.

There appeared:

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands acting by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED (JERSEY) having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE48PX, here represented by Cecile Burc, attorney at law, residing 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29th June 2005;

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND-A, L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands acting by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED (JERSEY) having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE48PX, here represented by Cecile Burc, attorney at law, residing 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29th June 2005;

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination CVC RESTAURANT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at NZD 150,150 (one hundred and fifty thousand one hundred fifty New Zealander Dollars) represented by 3,003 (three thousand three) shares («parts sociales») of NZD 50 (fifty New Zealander Dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.3. A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by

him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth of the month of May, at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Mofication of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscribers | Number of shares | Subscribed amount in NZD | % of share capital |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|--------------------|
| CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P. | 2,517 | 125,850 | 83.815% |
| CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND-A, L.P. | 486 | 24,300 | 16.185% |
| Total | 3,003 | 150,150 | 100.000% |

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred Percent (100%) by payment in cash, so that the amount of One hundred and fifty thousand one hundred fifty New Zealander Dollars (150,150.- NZD) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the capital is valuated at EUR 84,979.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,700.-.

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following director(s):
 - a. Mr Andrew Douglas Cummins, investment manager, born on August 24, 1949 in Melbourne, Australia, residing at 40F, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, Republic of China;
 - b. Mr Percy King, Investment Manager, born on July 12, 1955 in Taipei City, Taiwan, residing at 40F, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, Republic of China;
 - c. Stef Oostvogels, attorney at law, born on April 21, 1962, in Brussels, Belgium, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg;
 - d. Delphine Tempé, attorney at law, born on February 15, 1971 in Strasbourg, France, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P. un limited partnership constitué sous les lois des Iles Caïman, agissant par son general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED (JERSEY) ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE48PX, représenté par M^e Cecile Burc, avocat à la Cour, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2005;

2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P. un limited partnership partnership constitué sous les lois des Iles Caïman agissant par son general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED (JERSEY) ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE48PX, représenté par M^e Cecile Burc, avocat à la Cour, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2005;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: CVC RESTAURANT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent cinquante mille cent cinquante Dollars Néo-zélandais (150.150,- NZD) représenté trois mille trois (3.003) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Néo-zélandais (50,- NZD), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par 'conference call' via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le quinzième jour du mois de mai, à 10h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs | Nombre de parts sociales | Montant souscrit en NZD | % de capital social |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|
| CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P. | 2.517 | 125.850 | 83,815% |
| CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND-A, L.P. | 486 | 24.300 | 16,185% |
| Total | 3.003 | 150.150 | 100,000% |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cent cinquante mille cent cinquante Dollars Néozélandais (150.150,- NZD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à EUR 84.979,-.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.700,-.

Résolution des associés

1. La Société sera administrée par les gérants suivants:

a. M. Andrew Cummins, conseiller en investissements, né le 24 août 1949 à Melbourne, Australie, demeurant à 40F, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, République de Chine;

b. M. Percy King, conseiller en investissements, né le 12 juillet 1955 à Taipei, Taiwan, demeurant à 40F, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, République de Chine;

c. M. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

d. M^{me} Delphine Tempé, avocat à la Cour, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, demeurant 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 19, case 11. – Reçu 847,11 euros.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

J. Delvaux.

(071622.3/208/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077307.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077306.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077304.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077303.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077302.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077301.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077311.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

ETOLIA S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 100.361.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Juli 2005

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder MITCHEL & PARTNERS, mit Sitz in Calle Est, PA - Panama, Herrn Frank Rollinger, mit Berufsanschrift 24, avenue Marie-Thérèse, L-1026 Luxemburg und Herrn Jean-Paul Kill, mit Berufsanschrift 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.
2. Die Hauptversammlung beschließt, Frau Monique Maller, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxemburg, Frau Rita Harnack, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxemburg und Herr André Meder, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxemburg zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie beenden die Mandate ihrer Vorgänger.
3. Die Hauptversammlung beschließt den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxemburg.

Luxemburg, den 26. Juli 2005.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072225.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxemburg B 66.018.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 septembre 2005.

Pour AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
J. Claeys
Administrateur

(079148.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

ALLPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 197.107.500,00.

Siège social: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxemburg B 99.107.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 septembre 2005.

Pour ALLPAR, S.à r.l.
MONTEREY SERVICES S.A.
Gérant
Signatures

(079152.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

JOE AND JOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxemburg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxemburg B 39.021.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 août 2005.

Signature.

(079171.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.905.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of July.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company TRANS ROCK INVESTMENT CORPORATION, with registered office in Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (Republic of Panama), incorporated pursuant to a deed of the public notary Cecilio Moreno, residing in Panama-City, on the 1st of November 1973, inscribed in Microjacket: 18623 of the Panama Public Registry, Section of Microfilm (Mercantile),

having a subscribed capital set at ten thousand US Dollars (10,000,USD), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred US Dollars (100,- USD) each.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the one hundred (100) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office from the Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (Republic of Panama), to L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand Duchy of Luxembourg), and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Transformation of the Company into a private limited company, («société à responsabilité limitée»).

3) Adoption of the following corporate purpose:

«The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

4) Increase of the capital to the extent of 6,500.- USD in order to raise it from the amount of 10,000.- USD to 16,500.- USD by the issue of 65 new sharequotas with a nominal value of 100.- USD each.

5) Subscription and payment of the new sharequotas.

6) Adoption of:

a) the name TRANS ROCK INVESTMENT S.à r.l.;

b) the following articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French; the English version prevailing:»

«**Art. 1.** It exists a private limited company («société à responsabilité limitée»), governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is TRANS ROCK INVESTMENT S.à r.l.».

Art. 3. The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, ale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Art. 6. The corporate capital is set at sixteen thousand five hundred US Dollars (16,500.- USD), represented by one hundred sixty-five (165) sharequotas of one hundred US Dollars (100.- USD) each, which are held by the company under Swedish law BIKUPAN AB having its registered office in SE-111 40 Stockholm, Tegnérsgatan 15, (Sweden).

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i. e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed with managers A and B. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned; by arbitration in compliance with the civil procedure.»

7) Statutory nominations.

8) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from the Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (Republic of Panama), to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand Duchy of Luxembourg), and to adopt by the Company the Luxembourg nationality.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited company («société à responsabilité limitée»).

Third resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

«The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital by six thousand five hundred US Dollars (6,500.- USD) so as to raise it from its present amount of ten thousand US Dollars (10,000.- USD) up to sixteen thousand five hundred US Dollars (16,500.- USD) by the issue and the subscription of sixty-five (65) new sharequotas with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

Subscription and Payment

The sixty-five (65) new sharequotas have been subscribed by the company under Swedish law BIKUPAN AB, having its registered office in SE-111 40 Stockholm, Tegnérsgatan 15, (Sweden), and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of six thousand five hundred US Dollars (6,500.- USD) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fifth resolution

The meeting decides to adopt for the company the name TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l., and the articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French, the English version prevailing, as specified in the agenda of the present meeting.

Sixth resolution

The meeting decides to fix the number of the members of the board of managers at two and to appoint, for an unlimited period:

- Mrs Charlotte Hultman, employee, born in Barnarp, (Sweden), on the 24th of March 1975, professionally residing in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as manager A, and

- Mrs Bi Puranen, Ph.D in Future Studies and Communication Strategies, born in Sdver, (Sweden), on the 4th of February 1951, residing in

SE-111 40 Stockholm, Tegnérsgatan 15, (Sweden), as manager B.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 8,415.38 EUR and the amount of the capital increase is evaluated at 5,470.EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TRANS ROCK INVESTMENT CORPORATION, avec siège social à Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (République de Panama), constituée suivant acte reçu par le notaire public Cecilio Moreno, demeurant Panama-City, en date du 1^{er} novembre 1973, inscrite au Microjacket: 18623 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile),

ayant un capital social fixé à dix mille dollars US (10.000.- USD), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent dollars US (100.- USD).

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée

et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR

1) Transfert du siège social de Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (République de Panama), à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

3) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.'

4) Augmentation du capital social à concurrence de 6.500,- USD pour le porter du montant de 10.000,- USD à 16.500; USD par l'émission de 65 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

5) Souscription et libération des parts sociales nouvelles.

6) Adoption de:

a) la dénomination de TRANS ROCK INVESTMENT S.à r.l.;

b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TRANS ROCK INVESTMENT S. à r. l.

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille cinq cents dollars US (16.500,- USD), représenté par cent soixante-cinq (165) parts sociales de cent dollars US (100,- USD) chacune, détenues par la société de droit suédois BIKUPAN AB. ayant son siège social à SE-111 40 Stockholm, Tegnératan 15, (Suède).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des nonassociés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

7) Nominations statutaires.

8) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Panama, ARIAS B. & ASSOCIATES, BANCO GENERAL, 15th floor, (République de Panama), à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand-Duché de Luxembourg), et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille cinq cents dollars US (6.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de dix mille dollars US (10.000,- USD) à seize mille cinq cents dollars US (16.500,- USD) par l'émission de soixante-cinq (65) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Souscription et libération

Les soixante-cinq (65) parts sociales nouvelles ont été souscrites par la société de droit suédois BIKUPAN AB, ayant son siège social à SE-111 40 Stockholm, Tegnérsgatan 15, (Suède), et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de six mille cinq cents dollars US (6.500,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société la dénomination de TRANS ROCK INVESTMENT S.à r.l. et les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant, comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à deux et de nommer, pour une durée illimitée:

- Madame Charlotte Hultman, employée, née à Barnarp, (Suède), le 24 mars 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérante A, et
- Madame Bi Puranen, Ph.D in Future Studies and Communication Strategies, née à Säver, (Suède), le 4 février 1951, demeurant à SE-111 40 Stockholm, Tegnérgatan 15, (Suède), comme gérante B.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à 8.415,38 EUR et le montant de l'augmentation de capital est évalué à 5.470,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 532, fol. 41, case 12. – Reçu 138, 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2005.

J. Seckler

(072798.3/231/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SYMPHONY CREDIT SELECT 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 90.133.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour SYMPHONY CREDIT SELECT 1 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079160.3/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 19, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 110.862.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Feliciano Oliveira Rodrigues, serrurier, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 27 avril 1965, demeurant à L-4431 Belvaux, 19, rue des Champs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FELUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société aura pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Feliciano Oliveira Rodrigues, serrurier, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 27 avril 1965, demeurant à L-4431 Belvaux, 19, rue des Champs, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4431 Belvaux, 19, rue des Champs;
- Est nommé gérant unique: Monsieur Feliciano Oliveira Rodrigues, prénommé;
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.Oliveira Rodrigues, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 72, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 octobre 2005.

T. Metzler.

(087596.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

HABI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.594.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour HABI S.A., Société Anonyme Holding

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079164.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

WELDPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 août 2005

- Les démissions de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- Le nombre d'Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, continue son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié sincère et conforme

WELDPART HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086614.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FOX FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 26.183.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 20 septembre 2005

1. L'Assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 30 juin 2006:

- Monsieur Gabriel Jabre (administrateur-délégué), administrateur de sociétés, demeurant à Villa Nijabre - Zalka/Beyrouth, Liban,

- Monsieur Najib Jabre, administrateur de sociétés, demeurant à Villa Nijabre -Zalka/Beyrouth, Liban,

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant au 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 30 juin 2006, Madame Rose Ligli, administrateur de sociétés, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FOX FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086476.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FERN IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 16,500.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.390.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, and recorded with the Registrar of Companies under number 37120,

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of FERN IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 108.390, incorporated pursuant to a notarial deed of 30 May 2005 of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, not yet published (hereafter the «Company»).

The Articles of Association have been last modified by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2005, not yet published.

The agenda of the meeting shall be as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the company from its current value of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500) up to two million five hundred sixteen thousand three hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,516,387) through a contribution in kind.

2. Decision to reduce the par value of the shares of the Company from one hundred thirty-two US Dollars (USD 132) to fifty-three US Dollars (USD 53).

3. Subsequent amendment of Article 5, paragraph one, of the Articles of Association of the Company.

4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the share capital of the Company from its current value of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500) up to an amount of two million five hundred sixteen thousand three hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,516,387).

A total amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 2,499,937.50) will be paid by CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., pre-named, through a contribution-in-kind of an outstanding cash facility in the amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 2,499,937.50) due by the Company to CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD. under a Letter Agreement effective as of 30 June 2005.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 2,499,937.50) of the contributed assets, through a Statement of Contribution Value issued by the sole manager of the Company and which shall remain attached hereto in order to be filed together with this deed with the registration authorities.

Out of the two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 2,499,937.50) contributed to the Company, two million four hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,499,887) have been allocated to the share capital and fifty US Dollars and fifty cents (USD 50.50) have been allocated to the share premium.

Second resolution

The sole member resolved to reduce the par value of the shares of the Company from one hundred thirty-two US Dollars (USD 132) to fifty-three US Dollars (USD 53) per share. Pursuant thereto, the share capital of the Company shall now be represented by forty-seven thousand four hundred seventy-nine (47,479) shares with a par value of fifty-three US Dollars (USD 53) per share.

All the shares were allocated to the sole member CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., pre-named.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the sole member resolved to amend Article 5, paragraph one, of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

«The Company's corporate capital is set at two million five hundred sixteen thousand three hundred eighty-seven US Dollars (USD 2,516,387), represented by forty-seven thousand four hundred seventy-nine (47,479) shares with a par value of fifty-three US Dollars (USD 53) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, rue Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes, et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 37120,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquel comparant est l'unique associé de FERN IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B, numéro 108.390, constituée suivant acte reçu en date du 30 mai 2005, par acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, non encore publié (ci-après, la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2005, non encore publié.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de seize mille cinq cents US Dollars (USD 16.500) jusqu'à deux millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 2.516.387) par un apport en nature.

2. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent trente-deux US Dollars (USD 132) à cinquante-trois US Dollars (USD 53).

3. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir analysé les différents points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de seize mille cinq cents US Dollars (USD 16.500) jusqu'à deux millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 2.516.387).

Le montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept US Dollars et cinquante cents (USD 2.499.937,50) sera payé par CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., préqualifiée, par un apport en nature provenant d'une facilité de paiement de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept US Dollars et cinquante cents (USD 2.499.937,50) dû par la Société à CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD. de part un «Letter Agreement» avec effet au 30 juin 2005.

A été attesté au notaire soussigné la preuve de l'existence et de l'intégralité de la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept US Dollars et cinquante cents (USD 2.499.937,50) représentant le bien apporté, de part une Déclaration sur la Valeur de l'Apport émise par le gérant unique de la Société et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Sur le montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept US Dollars et cinquante cents (USD 2.499.937,50) apporté à la Société, deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 2.499.887) sont affectés au capital social, et cinquante US Dollars et cinquante cents (USD 50,50) sont affectés à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent trente-deux US Dollars (USD 132) à cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune. De part ce fait, le capital social de la Société sera désormais représenté par quarante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf (47.479) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune.

L'intégralité des parts sociales a été attribuée à CERBERUS FERN HOLDINGS IV LTD., préqualifiée.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux millions cinq cent seize mille trois cent quarante-vingt-sept US Dollars (USD 2.516.387), représenté par quarante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf (47.479) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante-trois US Dollars (USD 53) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 69, case 4. – Reçu 20.152,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

J. Elvinger.

(087608.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

E.P.A. - INVESTMENT FINANCE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Hengel

Administrateur / Administrateur

(079166.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

ELIABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.133.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour ELIABEL S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079167.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

PA.SI. S.A., PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(079170.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.880.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079149.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.880.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079146.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079144.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°2) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079141.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

VEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 21.175.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour VEGA, Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(080335.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 110.854.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of September.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register and having its registered office at 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager

- Mr Stuart Howard Russell, Company Director, born on April 11, 1956 in London, United Kingdom and residing at Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, London NW3 7QA;

Category B Manager

- Mr Alain Heinz, Chartered Accountant, born on May 17, 1968 in Forbach, France, residing at 44 an den Bongerten, L-7346 Steinsel.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg et n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

- M. Stuart Howard Russell, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1956 à Londres, Royaume-Uni et demeurant à Flat 3, 17 Rosecroft Avenue, Hampstead, Londres NW3 7QA;

Gérant de catégorie B

- M. Alain Heinz, expert comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant au 44 an den Bongerten, L-7346 Steinsel.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 57, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087558.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

WEDGOLD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 août 2005

- Les démissions de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg continue son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2005.

Certifié sincère et conforme

WEDGOLD HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086620.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CARTHESIO HOLDING S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 74.046.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(080236.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

TEXORIENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 20.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour *TEXORIENT S.A. HOLDING*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080084.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.896.

DISPOSITIONS STATUTAIRES

(Extraits)

Art. 10. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Délégation des Pouvoirs. Le Conseil peut, en se conformant à l'article soixante de la loi sur les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs en tout ou en partie à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Il pourra notamment charger de l'administration journalière de la société et de l'exécution des décisions du conseil, un comité de direction ou un ou plusieurs administrateurs délégués, et/ou un ou plusieurs administrateurs-directeurs, nommer un ou plusieurs directeurs.

Le conseil d'administration et le comité de direction pourront, dans la limite de leurs pouvoirs et attributions respectifs, donner à des mandataires de leur choix tous pouvoirs spéciaux ou consentir telles délégations qu'ils jugeront convenir, en vue de la signature des actes et documents relatifs à des opérations courantes et de la correspondance qui s'y rapporte.

Les pouvoirs et la rémunération des membres du comité de direction, des administrateurs délégués, des directeurs et mandataires sont fixés par le conseil d'administration ou par un organe qu'il désignera.

Art. 12. Signatures. Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations sont, à défaut de mandats particuliers ou de délégation donnée par le conseil d'administration ou le comité de direction, valablement signés au nom de la société, par deux administrateurs. Une des signatures peut être remplacée par celle d'un membre de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir principal inclus.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par un administrateur délégué ou par deux administrateurs.

POUVOIRS

Délégation des pouvoirs de signature de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., conformément aux articles 11 et 12 des nouveaux statuts

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la société.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et est précisé par les lettres A, B ou C figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire d'une catégorie supérieure est toujours habilité à représenter KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

| Opération (1) | Signature(s) minimum requise(s) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| | C < B < A |
| Tout acte, document et correspondance, accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un contrat | B + B |
| Tout ordre et/ou confirmation de souscription, d'achat, de vente de valeurs mobilières (2) | Jusqu'à EUR 800.00,-: B + C Au-delà de EUR 800.000,-: B + B |
| Reçus, quittances, accusés de réception | C + B |
| Correspondance n'impliquant aucun engagement | C |

(1) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

(2) Pour toutes les opérations qui, suivant les usages bancaires, font l'objet d'une conformation imprimée de façon automatique, l'avis de confirmation ne portera aucune signature.

Dispositions particulières

1. KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Les opérations sur compte courant de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. (084070) ne seront valablement engagées que par les signatures autorisées suivantes:

Principes:

- 2 classes de signataires
- signature conjointe (2 personnes de la classe I ou 1 personne de la classe I et 1 personne de la classe II)

| Classe I | Classe II |
|---------------------|------------------------|
| Jean-Paul Loos | Wouter Gesquiere |
| Rafik Fischer | Matthias Land-Leonhard |
| Christiane Pieltain | Patrizia De Cia |
| Michel Meert | Louis Legrand |
| | Eric Zwickel |

2. Activités OPC

Pour le paiement de dividendes et de factures externes relatives aux OPC, aux Sociétés de gestion et aux Sociétés de conseil domiciliés auprès de KTL, ceux-ci ne seront valablement engagés vis-à-vis de la Banque que par la signature de leurs organes ou par deux (2) des signatures suivantes:

Jean-Paul Loos
Rafik Fischer
Patrizia De Cia
Michel Meert
Louis Legrand
Lionel Nittler
Christiane Pieltain
Wouter Gesquiere
Matthias Lang-Leonhard
Eric Zwickel

3. Activités Gestion

Ordres qui ne diminuent pas le patrimoine (ordres relatifs à une même racine)

Ces ordres (changes, ordres de bourse, dépôts à terme, ...) requièrent une seule signature autorisée, à partir de C.

Ordres qui diminuent le patrimoine (ordres relatifs à des numéros de racine différents).

Règle générale: un ordre écrit du client est requis.

Exception: les ordres relatifs aux commissions de gestion perçues par KTL en faveur de son compte 084070 requièrent 2 signatures B.

| Nom Prénom | Pouvoir de signature |
|----------------------------|----------------------|
| Legrand Louis | A |
| Meert Michel | A |
| Auquier Nathalie | B |
| De Cia-Zaccagnini Patrizia | B |
| Gesquiere Wouter | B |
| Ide Greta | B |
| Lang Matthias-Leonhard | B |
| Mauquoi Rudi | B |
| Pieltain Christiane | B |
| Schepens Marc | B |
| Van Parys Jan | B |
| Vander Eecken Patrick | B |
| Vanderborghet Jean | B |
| Zwickel Eric | B |
| Alexandre Philippe | C |
| Berchem Claudine | C |
| Capocci Daniel | C |
| Costa Claude | C |
| Gueth Frédérique | C |
| Henneaux Michaël | C |
| Hubermont Jean-François | C |
| Jacquet Jean-François | C |
| Mathot Bernard | C |
| Nittler Lionel | C |
| Verleyen Eric | C |
| Zipp Robert | C |

Actualisé au 15 août 2005.

Administrateurs:

Meert Michel
Fischer Rafik
Loos Jean-Paul, Président du Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06614. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076909.2//117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

**S.L.I.E. S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DANS L'ETHOLOGIE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(079168.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

SUAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(080245.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.686.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(080247.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

GARAGE SCHMITZ-HUBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(080250.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

MPI Lux, MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 5.524.

Avec effet au 8 août 2005, le conseil d'administration:

- a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. du L-2163, Luxembourg, 27, avenue Monterey au L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

- a décidé à l'unanimité de modifier les pouvoirs de signature comme suit:

a) Annulation des pouvoirs de signature suivants:

- avec effet au 31 juillet 2005: M. Koen van Baren, signature A;
- avec effet au 10 juin 2005: Mme Marie-José Reyter, signature B;
- avec effet au 9 mai 2005: Mme Séverine Cordonnier, signature B;
- avec effet au 14 février 2005: Mme Astrid Galassi, signature B;
- avec effet au 30 juin 2005: M. Giacomo Di Bari, signature B;
- avec effet au 13 juin 2005: M. Giampiero Aversa, signature B.

b) Affectation du pouvoir de signature suivant avec effet au 8 août 2005 à:

- M. Arnaud Schreiber, signature B

Le conseil d'administration a précisé que deux signatures autorisées sont requises sur les documents suivants:

La correspondance courante relative à la gestion journalière qui engage MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. pour toute information, déclaration ou opinion y émise,

- même celle n'entraînant aucun engagement de paiement: B + B;

- pour une valeur jusqu'à concurrence de EUR 50.000,- ou l'équivalence dans une devise étrangère: B + B;

- pour une valeur comprise entre EUR 50.000,- et EUR 250.000,- ou l'équivalence dans une devise étrangère: B + A;

- pour une valeur comprise entre EUR 250.000,- et EUR 2.500.000,- ou l'équivalence dans une devise étrangère: A + A;

- sans limitation de valeur: A + A* (A* étant un administrateur).

Documents concernant des reconnaissances de dettes:

- pour une valeur jusqu'à concurrence de EUR 250.000,- ou l'équivalence dans une devise étrangère: B + A;

- pour une valeur dépassant EUR 250.000,- ou l'équivalence dans une devise étrangère: A + A.

Tous les actes de constitution de sociétés au profit du client ainsi que tous les pouvoirs et procurations en rapport avec ces actes, doivent être signés par deux signatures autorisées: A + A.

Tous les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles ainsi que les constitutions de sociétés shelf ou de filiales de MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. et tous les actes de modification des statuts, ainsi que tous les pouvoirs et procurations en rapport avec ces actes, doivent être signés par deux administrateurs ou par un administrateur conjointement avec une signature autorisée de catégorie A.

Toute signature reprise dans la catégorie B peut être remplacée par une signature de catégorie A.

A compter du 8 août 2005, les signatures autorisées sont les suivantes:

| signatures autorisées | catégories de signatures |
|-------------------------------|--------------------------|
| Jean Fell | (Catégorie A) |
| Dennis Bosje | (Catégorie A) |
| Eric Magrini | (Catégorie A) |
| Anne Reuter | (Catégorie A) |
| Edgar Schöpf | (Catégorie A) |
| Gérard Matheis | (Catégorie A) |
| Cornélius Bechtel | (Catégorie A) |
| Paul Marx | (Catégorie A) |
| Hans de Graaf | (Catégorie A) |
| Robert Hovenier | (Catégorie A) |
| Gérard Birchen | (Catégorie A) |
| Serge Hansen | (Catégorie A) |
| Edward Bruin | (Catégorie A) |
| Carl Speecke | (Catégorie A) |
| Christian Agata | (Catégorie B) |
| Pierre Van Halteren | (Catégorie B) |
| Peter Bun | (Catégorie B) |
| Ruth Brand | (Catégorie B) |
| Marc Glode | (Catégorie B) |
| Jacques Claeys | (Catégorie B) |
| Pieter van Nugteren | (Catégorie B) |
| Monique Juncker | (Catégorie B) |
| Anja Lenaerts | (Catégorie B) |
| Ann Mertens | (Catégorie B) |
| Benoît Nasr | (Catégorie B) |
| Arnaud Schreiber | (Catégorie B) |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07535. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079305.2//72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.882.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079151.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.882.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079154.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079156.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(079158.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(080252.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

REGENCY BUSINESS BASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.686.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le vendredi 29 juillet 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société JADOR LLC, administrateur;

- la société BLADOU LLC, administrateur;

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la REGENCY BUSINESS BASE S.A.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant la société anonyme CCMT PARTICIPATIONS, ayant son siège social 25A, bvd Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

JADOR LLC / BLADOU LLC

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Pour acceptation du mandat

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079372.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

REGENCY BUSINESS BASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.686.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 29 juillet 2005

S'est réuni au siège, 25A, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme REGENCY BUSINESS BASE.

L'Assemblée est présidée par la société JADOR LLC laquelle désigne la société BLADOU LLC en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée.

L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- acceptation de la démission d'un administrateur et administrateur-délégué;

- nomination d'un nouvel administrateur;

- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué;

- divers.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle enregistre à dater de ce jour, la démission de l'administrateur TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme CCMT Participations, ayant son siège social 25A, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

3) Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

JADOR LLC / BLADOU LLC
Président / Secrétaire
Signature / Signature
Pour acceptation du mandat
CCMT PARTICIPATIONS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079371.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 52.811.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour S.E.P.T. S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(080107.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 52.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour S.E.P.T. S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CPNSULTING S.A.
Signature

(080109.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 52.811.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour S.E.P.T. S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(080111.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 52.811.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour S.E.P.T. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080112.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF GUATEMALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.354.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

A. Lorang.

(080329.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF GUATEMALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

A. Lorang.

(080330.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER OF GUATEMALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.354.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

A. Lorang.

(080333.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

B.M. PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 95.042.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2005 que:

- Monsieur Georges Beck a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
- Monsieur Marcel Beck, demeurant à 3, rue des Romains, L-6144 Junglinster, est coopté administrateur.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077151.3/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

LONERA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 septembre 2005

- Les démissions de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées;

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3;

- La société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- La société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, continue son mandat d'Administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

LONERA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086627.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FRACASSE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.531.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social au 53rd Street East, Salduba Building, Panama, ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 août 2005.

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 17 août 2005.

3. Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Fanny Marx, ci-avant nommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 17 août 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FRACASSE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 40.000 (quarante mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 août 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 4.000 (quatre mille) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR |
|--------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| 1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée | 3.998 | 39.980 |
| 2. Monsieur Pierre Lentz, prénommé | 1 | 10 |
| 3. Monsieur Claude Schmitz, prénommé | 1 | 10 |
| Totaux | 4.000 | 40.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.000 (quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 2010.

1. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur Claude Schmitz, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Claude Zimmer, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Claude Zimmer, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 2010:

AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeures, le comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2005, vol. 532, fol. 85, case 2. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2005.

J. Seckler.

(082130.3/231/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.